

Compte financier unique - Budget :

Note de présentation brève et synthétique

COMMUNE D'AVELIN

Années 2025 - 2026

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2025. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée, concordant avec les chiffres validés par la comptable supérieure de la Trésorerie.

Le budget primitif retrace quant à lui l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget de fonctionnement

Il permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 ont été de 2.385.335,11 €, à peine plus élevées qu'en 2024 (2.361.493,02 €) malgré la hausse de l'énergie, des matières premières et du point d'indice des fonctionnaires. Ce résultat dénote un réel effort de bonne gestion des deniers publics.

Les dépenses de personnel (984.787,37 €) représentent 42,47 % des dépenses de fonctionnement. Ce montant est en baisse conjoncturelle en raison du non remplacement d'un agent administratif pendant 5 mois entre septembre 2025 et février 2026.

Les recettes de fonctionnement 2025 ont été de 3.299.259,25 €, montant qui est en légère augmentation (3.264.347,95 € en 2024).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (913.924,14 € en 2025 versus 902.854,93 € en 2024) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'augmentation de l'autofinancement est très appréciable vu la conjoncture actuelle.

Les dépenses de la section de fonctionnement en 2025 :

NATURE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	825.595,71 €
012 – Charges de personnel	984.787,37 €
014 – Atténuation de charges (DILICO)	34.594 €
65 – Autres charges de gestion courante (SDIS, subventions)	441.903,21 €
66 – Charges financières (intérêts de la dette)	32.010,90 €
67 – Charges spécifiques (titres annulés)	0 €
68 – Dotations aux provisions (créances douteuses)	61,68 €
042 – Opérations d'ordre (transfert entre sections)	66.382,24 €
Total dépenses	2.385.335,11 €

Les recettes de la section de fonctionnement en 2025 :

NATURE	MONTANT
013 – Atténuations de charges (remboursement sur personnel)	85.887,98 €
70 – Produits des services	130.864,47 €
73 – Impôts et taxes (CCPC, DMTO...)	1.758.784,02 €
731 – Fiscalité locale	914.592 €
74 – Dotations (Etat, Département...)	316.941,19 €
75 – Autres produits de gestion courante (loyers...)	23.719,28 €
77 – Produits spécifiques (mandats annulés, produits des cessions)	50.257,57 €
78 – Reprises sur dépréciations (créances de tiers réglées)	930,50 €
042 – Opérations d'ordre (transfert entre sections)	17.282,24 €
Total recettes	3.299.259,25 €

Le budget d'investissement

Il prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (issues des dossiers de demande de subvention réalisés par la commune auprès des financeurs tels que la CCPC, le Département, la Région, l'Etat).

Les dépenses de la section d'investissement en 2025 :

NATURE	MONTANT
20 – Immobilisations incorporelles (études)	0 €
21 – Immobilisations corporelles (achat terrains, aménagements, matériel transport, informatique...)	583.129,41 €
23 – Immobilisations en cours (chantiers déjà commencés N-1)	0 €
10 – Dotations (taxe aménagement)	17.300,16 €
16 – Emprunts (capital)	200.663,83 €
020 – Dépenses imprévues	0 €
040 – Opérations d'ordre entre sections (cessions)	17.282,24 €
Total dépenses	818.375,64 €

Les recettes de la section d'investissement en 2025 :

NATURE	MONTANT
13 – Subventions (Etat, Région, Département)	148.771,28 €
204 – Subventions d'équipement versées (Etat sur bâtiments et installations)	0 €
10 – Dotations (FCTVA, taxe aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé)	506.879,41 €
040 – Opérations d'ordre entre sections (plus-value sur cessions)	66.382,24 €
Total des recettes	722.032,93 €

Les taux des impôts locaux pour 2025 ont été les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 27.68 % (taux communal de 8.39 % + taux départemental de 19.29 % depuis 2021)
- Taxe foncière sur le non-bâti : 27.12 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 8.60 %

Le montant des taxes locales 2025 a été de 914.592 € soit 34,21 % des recettes impôts et taxes.

Le Budget 2026

Un accent a été mis pour continuer à contenir les dépenses de fonctionnement dans un contexte géopolitique toujours plus incertain, pouvant faire varier énormément les coûts de l'énergie et des matières premières.

Les dépenses de la section de fonctionnement en 2026 :

NATURE	MONTANT
011 – Charges à caractère général (services, eau, énergie, fournitures, alimentation, vêtements, livres, locations, entretien, assurances, honoraires, transports, relations publiques, impôts et taxes)	1.960.160,16 €
012 – Charges de personnel	1.838.500 €
014 – Atténuation de produits	10.000 €
022 – Dépenses imprévues	10.000 €
65 – Autres charges de gestion courante (SDIS, subventions)	2.231.125 €
66 – Charges financières (intérêts de la dette)	100.000 €
67 – Charges spécifiques (titres annulés)	9.000 €
68 – Dotations aux provisions (créances douteuses)	10.000 €
023 – Virement à la section d'investissement	1.711.000 €
Total dépenses	7.879.785,16 €

Les recettes de la section de fonctionnement en 2026 :

NATURE	MONTANT
R 002 – Excédent antérieur	5.481.229,66 €
013 – Atténuation de charges	50.000 €
70 – Produits des services	125.000 €
73 – impôts, taxes et fiscalité locale	2.000.000 €
74 - Dotations	211.121 €
75 – Autres produits de gestion courante	11.500 €
77 – Produits exceptionnels	0 €
78 – Reprise sur amortissements	934,50 €
Total recettes	7.879.785,16 €

Les dépenses de la section d'investissement en 2026 :

NATURE	MONTANT
D 001 – Déficit reporté	63.707,35 €
10 – Taxe d'aménagement (remboursement trop perçu)	20.000 €
16 – Remboursement d'emprunts	210.000 €
20 – Immobilisations incorporelles (AMO, logiciels, etc.)	500.000 €
21 – Immobilisations corporelles (voiries, plantations, informatique, matériel technique...)	800.000 €
23 – Immobilisations en cours (chantiers déjà engagés, matériel déjà commandé)	280.000 €
020 – Dépenses imprévues	1.000 €
Total dépenses	1.874.707,35 €

Les recettes de la section d'investissement en 2026 :

NATURE	MONTANT
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	63.707,35 €
10 – Dotations (FCTVA, taxe d'aménagement)	100.000 €
13 – Subventions (Etat, Département, CCPC...)	0 €
204 – Subventions d'équipements (Etat pour les bâtiments)	0 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1.711.000 €
Total dépenses	1.874.707,35 €

Les investissements porteront principalement sur :

- le projet de construction du **Centre Technique Municipal** (études, démolition, construction)
- l'achat et la pose de **feux tricolores** pour réguler la circulation dans la Zone d'Activités des Marlières.

Statistiques financières - La commune est ici comparée à des communes de même strate (valeurs 2024 officielles diffusées sur le site internet de la Direction Générale des Collectivités Locales)

	Montant en milliers d'€	Montant en € par habitant	Moyenne de la strate	Ratios de structure (en %)	Moyenne de la strate (en %)
Recettes de fonctionnement				En % des produits CAF	
Total produits de fonctionnement	3.299 €	1.288 €	1.085 €		
- Recettes impôts locaux	914 €	356 €	478 €	34,21 %	45,31 %
- Fiscalité reversée par la CCPC	1.642 €	641 €	120 €		
- Dotation de solidarité rurale	38 €	14 €	158 €	1,17 %	15,01 %
- Autres dotations et participations	278 €	108 €	91 €	10,54 %	8,59 %
- Produits des services et du domaine	130 €	50 €	83 €	4,27 %	7,86 %
Dépenses de fonctionnement					
Charges de fonctionnement dont :	2.385 €	931 €	903 €		
- Charges de personnel	984 €	384 €	436 €	41,47 %	51,15 %
- Achats et charges externes	825 €	322 €	283 €	35,46 %	33,15 %
- Charges financières	32 €	12 €	17 €	1,41 %	1,96 %
- Subventions versées	191 €	74 €	39 €	11,36 %	4,61 %
- Résultat comptable	913 €	356 €	182 €		
Recettes d'investissement					
Total des produits d'investissement	722 €	281 €			
- Emprunt bancaire	0 €	0 €	63 €	0 %	12,95 %
- Subventions reçues	149 €	58 €	110 €	36,18 %	22,60 %
- Taxe d'aménagement	236 €	92 €	14 €	14,06 %	2,96 %
- FCTVA	178 €	69 €	46 €	11,19 %	9,48 %
Dépenses d'investissement					
Total des dépenses d'investissement	818 €	319 €	523 €		
- Dépenses d'équipement	583 €	227 €	421 €	76,42 %	80,54 %
- Remboursement d'emprunts	200 €	78 €	71 €	23,58 %	13,68 %
Autofinancement					
Excédent brut de fonctionnement	943 €	368 €	218 €	29,34 %	20,67 %
Capacité d'autofinancement brute	962 €	375 €	202 €	31,05 %	19,17 %
Capacité d'autofinancement nette	761 €	297 €	131 €	23,23 %	12,39 %
Endettement					
Encours total de la dette au 31/12 N	1.729 €	675 €	635 €	52,69 %	60,23 %
Annuité de la dette	232 €	90 €	87 €	7,50 %	8,29 %
Fonds de roulement	4.970 €	1.881 €	471 €		

La capacité d'autofinancement indique l'excédent de ressources internes générées, qui peut être affecté à plusieurs enjeux : augmenter ses fonds de roulement pour sécuriser sa trésorerie, réaliser des investissements, rembourser ses emprunts et ses dettes.

La capacité d'autofinancement brute (avant remboursement des emprunts) se situe à un niveau supérieur à la moyenne de la strate. **La capacité d'autofinancement nette est également largement supérieure à la moyenne de la strate.** Les remboursements d'emprunts sont en outre appelés à régresser en 2026 et les années suivantes. Au regard des investissements prévus en 2026, il n'est donc pas nécessaire de contracter de nouvel emprunt.

Le ratio « en-cours de dettes/CAF Brute » détermine le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement du stock de dette.

Ce ratio est important car il détermine **la capacité de désendettement de la Commune. Au 31/12/2025, la capacité de désendettement d'Avelin s'élève à 1,80 année.** La situation budgétaire de la commune d'AVELIN est donc très saine. En effet, on considère qu'au-delà de 7 années de CAF, le niveau d'endettement est très élevé, et en-dessous de 4 années, l'endettement est tout à fait acceptable.